

Rapport financier 2022

Sommaire

_Rapport de gestion de la Présidente au comité de surveillance et à destination de l'associé unique • **p. 4**

_Compte rendu relatif à notre responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) 2022 • **p. 15**

_Rapport 2022 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance • **p. 18**

_Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation • **p. 20**

_Compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial • **p. 21**

_Rapport de contrôle interne sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme • **p. 24**

_Bilan au 31 décembre 2022 • **p. 28**

_Compte de résultat en liste au 31 décembre 2022 • **p. 30**

_Rapport des commissaires aux comptes • **p. 32**

_Décision de l'associé unique • **p. 34**

_Annexes aux comptes annuels • **p. 35**

_Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices • **p. 41**

Rapport de gestion de la Présidente au comité de surveillance et à destination de l'associé unique

(CODE DU COMMERCE - L.232-1 ET SUIVANTS)

Exercice 2022

Par le présent rapport, je vous rends compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et soumetts à votre examen les comptes annuels dudit exercice.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Au présent rapport sont joints les états financiers et leurs annexes. Je vous engage à vous reporter à ces derniers pour de plus amples informations relatives aux principes comptables retenus.

1. Environnement économique de Covéa Finance

En 2022, la dissipation progressive du risque sanitaire dans la plupart des économies (à l'exception notable de la Chine) a laissé place à d'autres périls. L'escalade des tensions géopolitiques s'est matérialisée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Un évènement qui a mis en lumière la polarisation du monde, accentué les incertitudes géopolitiques et creusé les déséquilibres économiques causés par la crise sanitaire. La hausse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont entraîné une très forte accélération des prix. Les pressions inflationnistes domestiques ont progressivement pris le relais des pressions extérieures, amenant à un large resserrement des politiques monétaires de la plupart des grandes banques centrales tout au long de l'année. Restriction monétaire et hausse des prix se sont toutefois répercutées sur la demande au deuxième semestre 2022. Le ralentissement économique, couplé à un moindre accès à la liquidité, fait peser un risque financier de plus en plus tangible sur les passifs accumulés avant et pendant la crise sanitaire par les acteurs publics et privés. Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié contre le dollar de 5,8 % et termine à 1,066 dollar pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent augmente de 10,45 % et termine l'année à 85,91 dollars.

Aux États-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a entamé un nouveau cycle de resserrement monétaire face aux tensions inflationnistes. La hausse des prix s'est intensifiée sous l'effet de la persistance des déséquilibres entre offre et demande, et l'inflation a atteint un pic à 9,1 % au mois de juin. La consommation s'est maintenue, en large partie du fait du surplus d'épargne après les soutiens budgétaires exceptionnels en 2020. Néanmoins, le nouveau contexte inflationniste pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et érode ce surplus d'épargne. Du côté du marché du travail, la demande de main-d'œuvre est restée forte tout au long de l'année, et a conduit à une croissance des salaires, qui ne montre pas de signes de ralentissement pour le moment. Dans ce contexte, la Fed a procédé à une hausse rapide de ses taux directeurs, avec 425 points de base de hausse sur l'année. Le mouvement de resserrement devrait se poursuivre. Les prévisions individuelles des membres du Comité de Politique Monétaire (FOMC) durant la réunion de décembre indiquent en effet que le taux directeur pourrait être porté à 5,00 ; 5,25 % d'ici la fin d'année 2023, soit une augmentation de 50 points de base par rapport à la trajectoire présentée en septembre dans le précédent jeu de prévisions. Ce resserrement des conditions de financement a fortement pénalisé le secteur immobilier américain. Sur le plan budgétaire, les sénateurs ont adopté le plan de l'administration Biden intitulé « Inflation Reduction Act » qui vise à diminuer l'impact de la hausse des prix et permettre une réduction du déficit public d'environ 300 Mds\$ à horizon 10 ans. Enfin, les élections de mi-mandat au mois de novembre ont permis aux républicains de reprendre la majorité à la Chambre des représentants alors que les démocrates ont conservé la majorité au Sénat. Cette nouvelle

configuration laisse présager un statu quo législatif pour la fin du mandat du président Biden, chaque camp neutralisant les projets de l'autre.

Au Royaume-Uni, les perturbations politiques se sont ajoutées au ralentissement économique. Arrivée au pouvoir durant l'été 2022, à la suite de la démission de Boris Johnson, Liz Truss a connu le plus court mandat de l'histoire britannique au poste de Premier ministre. L'annonce de sa politique budgétaire a entraîné des tensions sur les taux souverains et sur la livre britannique. La Banque d'Angleterre est intervenue afin de mettre fin à ce début de panique financière en achetant, sur une très courte période, des titres souverains. Ces évènements ont conduit à la démission de L. Truss, remplacée par Rishi Sunak. En parallèle, les difficultés économiques se sont accumulées, particulièrement pour les ménages qui ont vu leur pouvoir d'achat reculer fortement en raison de l'inflation. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a procédé à plusieurs hausses de son taux directeur, et a souligné, lors de sa dernière réunion, que le marché du travail reste tendu et que les pressions inflationnistes sont de plus en plus alimentées par des facteurs domestiques, ce qui justifie la poursuite du durcissement de la politique monétaire.

En zone euro, le conflit en Ukraine a mis en lumière la dépendance énergétique des pays européens. Le contexte géopolitique ainsi que la volonté européenne de réduire les importations d'énergies russes ont conduit à une envolée des prix de l'énergie. Les tensions inflationnistes se sont peu à peu diffusées à l'ensemble de l'économie, et la zone euro a connu une inflation record de 10,6 % au mois d'octobre. Le choc énergétique, conjugué aux fortes incertitudes liées au conflit, a conduit à une modération de l'activité économique et à une dégradation des indicateurs d'enquête, particulièrement marquée en Allemagne. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a emboîté le pas à ses homologues et a procédé à plusieurs hausses de ses taux directeurs à partir de l'été 2022. Le cycle de resserrement devrait se poursuivre au moins au premier semestre 2023. Du côté budgétaire, de nombreux gouvernements ont annoncé des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie. Par ailleurs, les pays membres de l'Union européenne se sont accordés sur un certain nombre de mesures pour réduire leur dépendance à l'énergie russe et limiter la hausse des coûts énergétiques, notamment des achats groupés de gaz et l'instauration d'un prix plafond sur le gaz à 180 €/MWh. Du côté politique, l'année a été marquée par l'arrivée au pouvoir en Italie du parti eurosceptique « Frère d'Italie », mené par Georgia Meloni.

En Chine, l'activité économique a souffert de la politique sanitaire « zéro covid » du gouvernement. Les restrictions liées aux différentes vagues épidémiques en 2022 ont entravé à la fois la demande interne mais également la capacité à produire. Les autorités ont toutefois décidé d'abandonner cette politique sanitaire en fin d'année, mais la forte montée des contaminations qui en résulte ne devrait pas permettre la normalisation de l'activité à court terme. En parallèle, le secteur immobilier chinois a poursuivi sa dégradation, malgré les soutiens gouvernementaux.

Au Japon, la politique monétaire est restée à contre-courant des autres grandes économies développées. Ce différentiel de politique monétaire s'est traduit par une forte dépréciation du yen qui a amené les autorités à intervenir sur le marché des changes. Néanmoins, la Banque du Japon a surpris durant sa dernière réunion de l'année, en annonçant un

assouplissement de sa politique de contrôle de la courbe des taux, en faisant passer la fourchette de fluctuation des taux sur les obligations souveraines à 10 ans de ffl 0,25 point autour de 0 % à ffl 0,5 point autour de 0 %. Du côté de l'activité, l'économie peine à retrouver son niveau d'avant crise mais a montré des signes de redressement sur les derniers mois de l'année.

Évolution et niveau des principaux indices et indicateurs de marchés au 31/12/2022

| Indicateurs de marchés (1/2) | | 31/12/2021 | 31/12/2022 | Variation depuis le 31/12/2021 (% ou pbs)* | |
|------------------------------|------------------------------------|----------------------------|------------|--|----------------|
| Marchés obligataires | Taux directeurs (%) | Fed | 0,25 | 4,50 | 4,25 |
| | | BCE | 0,00 | 2,50 | 2,50 |
| | | BOE | 0,25 | 3,50 | 3,25 |
| | | BOJ | - 0,10 | - 0,10 | 0,00 |
| | | Banque de Corée | 1,00 | 3,25 | 2,25 |
| | | Brésil | 9,25 | 13,75 | 4,50 |
| | | Russie | 8,50 | 7,50 | - 1,00 |
| | | Inde | 4,00 | 6,25 | 2,25 |
| | | Chine | 4,35 | 4,35 | 0,00 |
| | Taux souverains 10 ans (%) | États-Unis | 1,51 | 3,87 | 2,36 |
| | | France OAT | 0,20 | 3,12 | 2,92 |
| | | Allemagne | - 0,18 | 2,57 | 2,75 |
| | | Italie | 1,17 | 4,72 | 3,54 |
| | | Royaume-Uni | 0,97 | 3,67 | 2,70 |
| | | Japon | 0,07 | 0,42 | 0,35 |
| | | Corée du Sud | 2,26 | 3,74 | 1,48 |
| | | Brésil | 4,52 | 6,17 | 1,64 |
| | | Russie | 7,84 | 9,53 | 1,69 |
| | Indice crédit | Indice iBoxx EUR Corporate | 241,5 | 207,3 | - 14,17 |
| Marchés des changes | Contre euro (1 € = devises) | Dollar | 1,14 | 1,07 | - 5,8 |
| | | Sterling | 0,84 | 0,89 | 5,23 |
| | | Yen | 130,9 | 140,4 | 7,3 |
| | Contre dollar (1 \$ = ... devises) | Won | 1189 | 1 267 | 6,6 |
| | | Réal brésilien | 5,6 | 5,3 | - 5,3 |
| | | Rouble | 75,1 | 74,3 | - 1,0 |
| | | Roupie indienne | 74,3 | 82,7 | 11,3 |
| | | Yuan | 6,4 | 6,9 | 8,5 |

| Indicateurs de marchés (2/2) | | 31/12/2021 | 31/12/2022 | Variation depuis le 31/12/2021 (% ou pbs)* | | |
|------------------------------|---------------------|----------------------------|--|--|---------------|--------------|
| Marchés actions | Devises locales | États-Unis - S&P | 4 766 | 3 840 | - 19,4 | |
| | | Japon - Nikkei 300 | 419 | 397 | - 5,2 | |
| | | France - CAC 40 | 7153 | 6 474 | - 9,5 | |
| | | Allemagne - DAX | 6 710 | 5 692 | - 15,2 | |
| | | Zone euro - MSCI EMU | 154 | 132 | - 14,5 | |
| | | Royaume-Uni - FTSE 100 | 7 385 | 7 452 | 0,9 | |
| | | Corée du Sud - KOSPI | 2 978 | 2 236 | - 24,9 | |
| | | Brésil - Bovespa | 104 822 | 109 735 | 4,7 | |
| | | Russie - MICEX | 3 787 | 2 154 | - 43,1 | |
| | | Inde - SENSEX | 58 254 | 60 841 | 4,4 | |
| | Euro | Chine - Shanghai | 3 640 | 3 089 | - 15,1 | |
| | | Hong Kong - Hang Seng | 23 398 | 19 781 | - 15,5 | |
| | | MSCI - BRIC | 1 154 | 889 | - 23,0 | |
| | | S&P (€) | | | - 14,4 | |
| | | Nikkei 300 (€) | | | - 11,6 | |
| | | FTSE 100 (€) | | | - 4,1 | |
| | | Agricultures | Mais (centimes de dollar par boisseau) | 593 | 679 | 14,4 |
| | | | Indice CRB** | 578 | 555 | - 4,1 |
| | | | Énergétiques | Pétrole (Brent, \$ par baril) | 78 | 85,9 |
| Métaux | Prix de l'once d'or | 1 829 | | 1 826 | - 0,1 | |
| | | Prix de la tonne de cuivre | 9 721 | 8 372 | - 13,9 | |

* Variations en points de base (pbs) pour les taux souverains et les taux directeurs.

** CRB : Indice des prix de 22 matières premières industrielles (59,1 %) et alimentaires (40,9 %). Cet indice n'inclut pas les prix de l'énergie.

Sources : Covéa Finance, Bloomberg.

2. Situation et activité de la société

2.1 L'évolution de la situation de la société

Après les événements sanitaires et la crise financière survenus au mois de février 2020 et persistant tout l'exercice 2021, le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022 avec son lot de sanctions économiques et financières à l'encontre de la Russie a accru la désorganisation de l'ensemble des acteurs de la vie économique et financière, en y rajoutant en Europe une crise énergétique, mettant sous tension le modèle de Covéa Finance.

Néanmoins la richesse accumulée dans les fonds propres de la société et l'organisation collégiale mise en place au sein de Covéa Finance, sur l'ensemble des différents métiers et processus organisationnels, ont permis de poursuivre les objectifs assignés par le Groupe.

Covéa Finance a poursuivi ses recrutements lui permettant de stabiliser des effectifs dans un marché de l'emploi devenu très volatil et concurrentiel. L'effectif au 31 décembre 2022 est de 184 collaborateurs.

Covéa Finance a poursuivi son plan stratégique Ambition 2026 et des projets structurants pour l'entreprise :

- l'évolution de sa gouvernance initiée fin 2021, et la mise en place d'un plan de succession sur les différents postes clés ;
- la poursuite de la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie de communication et de commercialisation ;
- la poursuite des travaux de digitalisation de la société et de dématérialisation de la gestion des contenus de l'entreprise ;
- la poursuite de nos projets pour déployer notre stratégie en matière de finance durable dans nos différentes gestions ;
- la poursuite de la mise en place de notre université interne afin d'assurer la transmission de nos savoirs.

Au cours de l'exercice 2022, deux OPC dédiés aux entités du Groupe ont été créés :

- **Covéa Sélection Lux** (Sicav à compartiments de droit luxembourgeois) le 27 juin 2022 ;
- **Covéa Accompagnement IV** (fonds professionnel de Capital Investissement), un troisième fonds de fonds professionnel de Capital Investissement, le 4 novembre 2022.

Des réflexions se sont poursuivies sur le positionnement de la gamme OPC, et nous avons obtenu au cours de l'exercice le label ISR pour les fonds environnementaux (Covéa Aqua, Covéa Solis, Covéa Terra et Covéa Aeris).

Nous avons également changé la dénomination, le 1^{er} décembre, de Covéa Profil Équilibre qui est devenu **Covéa Profil Modéré**.

Enfin, le 1^{er} avril 2022, nous avons inscrit les mandats de gestion dans la catégorie des produits qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (produits dits « article 8 ») au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure » (« Règlement SFDR »).

2.2 Les actifs gérés

Au 31 décembre 2022, le montant des actifs gérés s'élève à 80,9 Md€ et se décompose de la manière suivante :

- 20 mandats de gestion pour le compte des sociétés du groupe Covéa, ou de mutuelles partenaires, pour un total de 67,3 Md€ ;
- 54 OPC dont 4 FPCI pour un total de 13,6 Md€.

Les variations d'encours par rapport à l'exercice précédent sont présentées ci-dessous :

| Encours gérés (en milliards d'euros) | 31/12/2021 | 31/12/2022 | Variation |
|---|--------------|-------------|-----------------|
| Mandats | 86,6 | 67,3 | - 22,3 % |
| OPC | 16,3 | 13,6 | - 16,6 % |
| Total | 102,9 | 80,9 | - 21,4 % |

2.3 L'activité de la société

En 2022, les revenus d'exploitation de Covéa Finance ont diminué de 9,4 % par rapport à ceux de l'année 2021.

Au 31 décembre 2022, les encours gérés en actions et assimilés, OPC et mandats compris, sont valorisés à 15,9 Md€ ce qui représente une baisse de - 23,2 % en comparaison de l'exercice précédent.

Les encours obligataires et autres produits de taux s'élèvent à 65 Md€ en fin d'année, ce qui représente une variation de - 20,9 % par rapport à 2021.

Les charges d'exploitation ont progressé de 6,6 % durant l'exercice.

Cet accroissement des charges résulte de :

- la hausse des charges salariales consécutive à l'augmentation des effectifs moyens entre les deux périodes ;
- la progression des frais d'activité, et notamment les rétrocessions de commercialisation ;
- l'évolution des autres charges d'exploitation et des frais informatiques.

Ainsi, le résultat d'exploitation 2022 est en baisse par rapport à l'exercice précédent. Il est passé de 44 200 k€ en 2021 à 25 942 k€ en 2022, ce qui représente une évolution de - 41,3 %.

Le résultat net comptable, après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, des impôts et de la participation, est de 16 301 k€, en baisse de 47,1 %.

3. Les résultats de cette activité

3.1 Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2022 s'élèvent à 119 693 k€ contre 132 162 k€ en 2021, ce qui représente une diminution de - 9,4 %.

Les produits d'exploitation se décomposent ainsi :

| (en k€) | 2021 | 2022 | Variation |
|-----------------------------------|---------|---------|-----------|
| Commissions de gestion sur Mandat | 14 119 | 13 323 | - 5,6 % |
| Commissions de gestion sur OPC | 114 388 | 102 767 | - 10,2 % |
| Produits accessoires | 3 655 | 3 603 | - 1,4 % |

L'évolution des produits d'exploitation résulte principalement de retraits d'espèces de 8,5 Md€ effectués par les principaux mandats Groupe en juillet 2022 et du nécessaire réajustement du profil de risque des portefeuilles, amplifiés par une évolution de marché défavorable.

3.2 Les charges de personnel

Les charges de personnel sont de 23 134 k€, ce qui représente une hausse de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression est principalement portée par les évolutions de salaires et d'avantages sociaux constatées sur l'année 2022.

3.3 Les charges générales d'exploitation

Les frais d'activité et autres charges d'exploitation, hors impôts, amortissements et rémunérations, s'élèvent à 66 584 k€ à fin 2022, elles sont en hausse (+ 9,9 %) entre les deux exercices.

Les postes de charges d'exploitation les plus significatifs sont :

- les rétrocessions de commercialisation qui s'élèvent à 28 865 k€, en progression de 3,7 % qui s'expliquent par la poursuite de la collecte externe sur nos OPC ;
- les charges d'exploitation informatiques s'établissent à 19 818 k€ sont en hausse de 20,5 %. Cette progression résulte de l'augmentation des coûts des données conjuguée à l'accroissement du nombre de projets, dont ceux liés à la sécurité du système d'information ;
- les loyers et charges locatives sont stables à 4 279 k€ ;
- les rémunérations d'aide à la recherche externe prises en charge par la société pour le compte des OPC et Mandats, sont de 3 472 k€, en léger recul par rapport à 2021 ;
- les autres frais pris en charge par la société pour le compte des OPC (gestion administrative et comptable, valorisateurs, dépositaires, etc.) s'élèvent à 2 827 k€, soit une baisse de 3,3 %. Cette évolution des charges provient de la diminution des encours moyens OPC entre les deux exercices ;
- les honoraires (conseil et commissariat aux comptes, y compris les frais de commissariat aux comptes des OPC) sont de 1 988 k€ (+ 57 %).

3.4 Résultat financier et exceptionnel

Le résultat financier s'élève à - 3 076 k€, il est principalement constitué de moins-values latentes dues à la forte remontée des taux d'intérêt. Pour mémoire, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Il convient de noter que la société n'a pas d'endettement à plus d'un an.

Le résultat exceptionnel de - 566 k€ résulte essentiellement de dotations aux provisions pour risques.

3.5 Impôts et taxes

Les impôts et taxes, hors impôt sur les sociétés, s'élèvent à 3 310 k€.

Le résultat fiscal ressort à 18 290 k€.

Le montant de l'impôt sur les sociétés est de 4 598 k€.

3.6 Bénéfice net

Le bénéfice net 2022 s'élève à 16 301 k€, il est en baisse de 47,1 % par rapport à l'exercice 2021.

3.7 Participation des salariés

La réserve légale de participation distribuable au titre de l'exercice 2022 est de 1 400 k€.

3.8 Intéressement des salariés

Les critères de calcul, définis dans l'accord d'intéressement du 14 juin 2017 de Covéa Finance, ont été atteints. Un montant de 152 k€ a été comptabilisé en fin d'année.

3.9 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs - clients

En application des articles L.441-6-1, D.441-4 et A.441-2 du Code de commerce, il convient de présenter les montants des factures reçues et émises, non réglées à la clôture de l'exercice et dont le terme est échu, ventilés par tranche de retard.

| Article D.441 I.-1o : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. | | | | | | Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu. | | | | | |
|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|--|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| O jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | O jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |

(A) Tranches de retard de paiement

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|-------|-------|---------|---------|---------|---|-------|---|-------|--------|
| Nombre de factures concernées | - | | | | 132 | - | | | | | 1 |
| Montant total des factures concernées (TTC) | - | 0 | 0 | 486 029 | 492 751 | 978 780 | - | 9 305 | | 8 932 | 18 237 |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC) | - | 0,00% | 0,00% | 0,70% | 0,71% | 1,41% | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC) | | | | | | | - | 0,01% | - | - | 0,00 |

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

| | |
|---|--|
| Nombre de factures exclues | |
| Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC) | |

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)

| | | |
|--|---|--|
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | <input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : À réception <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours | <input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : À réception <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser) |
|--|---|--|

3.10 Activité en matière de recherche et de développement (art. L.232-1 Code du commerce)

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

3.11 Communication des charges et dépenses (art. 223 quater et 39-4 du CGI)

La société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

3.12 Événements importants survenus depuis la clôture

Depuis la clôture des comptes, aucun événement significatif susceptible de modifier les états financiers n'est intervenu.

4. L'affectation du résultat

Je soumettrai à l'Associé Unique la proposition d'affectation du résultat net bénéficiaire réparti comme suit :

| | |
|--|------------------------|
| • Bénéfice de l'exercice | 16 301 484,23 € |
| • Report à nouveau de l'exercice précédent | 42 060 576,48 € |
| Total à affecter | 58 362 060,71 € |

| | |
|--------------------------------------|------------------------|
| • Dotation à la réserve légale | 0,00 € |
| • Dividendes | 13 041 187,38 € |
| • Report à nouveau après affectation | 45 320 873,33 € |
| Total | 58 362 060,71 € |

Soit un dividende de 22,00 € par action.

Au titre de l'exercice 2021, Covéa Finance a distribué un dividende de 24 664 140 €.

Au titre de l'exercice 2020, Covéa Finance a distribué un dividende de 17 548 762 €.

Au titre de l'exercice 2019, Covéa Finance a distribué un dividende de 16 230 224 €.

5. Répartition du capital

Au 31 décembre 2022, le capital de la société est inchangé et s'élève à 24 901 254 euros.

6. Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

(Rapports articles 312-7 et 312-45 du RG AMF)

Depuis 2019, Covéa Finance a mis en place un dispositif de conformité et de contrôle interne qui s'articule autour de quatre fonctions clés :

- la fonction conformité en charge du conseil et de l'assistance à la mise en œuvre des obligations légales et réglementaires ;
- la fonction de contrôle permanent en charge du contrôle interne de deuxième niveau, qui assure la vérification de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels et pilote la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité ;
- la fonction d'audit interne, qui intervient en tant que fonction de contrôle interne de troisième niveau de Covéa Finance ;
- la fonction de contrôle des risques, en charge du contrôle a posteriori des risques de marchés.

En 2021, Covéa Finance a complété son dispositif par la mise en place d'un comité d'audit et de conformité regroupant l'ensemble des fonctions de contrôle, les dirigeants responsables et les principaux managers opérationnels.

Conformément à notre charte RSE et à notre charte d'éthique des affaires, l'ensemble des contrôles (permanents ou périodiques) sont effectués en s'appuyant sur les politiques et plans de contrôle, validés par le comité d'audit et de conformité avant publication sur le site internet de Covéa Finance, <https://www.covea-finance.fr/> :

- politique de conformité ;
- politique de contrôle interne ;
- politique d'audit ;
- politique de contrôle des risques ;
- politique de prévention et gestion des conflits d'intérêts ;
- politique de lutte anti-corruption.

Ces politiques complètent, au niveau de Covéa Finance, la politique d'audit du groupe Covéa.

L'ensemble des procédures de la société, y compris les procédures de contrôle interne, de contrôle des risques et anti-blanchiment, est modélisé dans l'intranet des procédures internes MEGA, permettant d'y identifier les acteurs en charge des tâches et contrôles de premier et second niveaux.

Le contrôle interne et la conformité, indépendants des fonctions de gestion, sont placés sous la responsabilité de Monsieur Ludovic Jacquier, Directeur Général Délégué en charge des fonctions supports et de contrôle, membre du comité de direction et RCCI en charge de l'audit interne.

Depuis le 1^{er} décembre 2022 ; il est assisté de Madame Nadia Ben Salah, RCCI, Responsable du pôle Juridique & Conformité en charge des fonctions Juridique, Conformité et Contrôle Permanent incluant les dispositifs LCB/FT, LAC et RGPD.

Le contrôle des risques de marché est placé sous la responsabilité de Monsieur Soufiane Jaouani, rattaché à Monsieur Franck Ibalot, Directeur Exécutif, membre du comité de direction.

Le premier des trois niveaux de contrôle consiste en une surveillance permanente et opérationnelle effectuée dans le cadre des prises de décision d'investissement dans le respect de nos engagements et politiques (y compris ESG, et le traitement des opérations). Elle porte sur la traçabilité des décisions de gestion, le respect des contraintes financières et extra-financières d'investissement, le traitement et la gestion des opérations en cours de journée et sur la bonne fin des opérations et leur correcte intégration dans les systèmes comptables et de synthèses en fin de journée. Ces contrôles de premier niveau sont réalisés et formalisés par les opérationnels eux-mêmes dans le cadre naturel de leurs activités quotidiennes.

À un deuxième niveau, les équipes de Contrôle Interne Permanent, comme celles du Contrôle des Risques, ont en charge des contrôles non intégrés aux « processus de production », donc réalisés a posteriori, à fréquence périodique ou aléatoire.

Pour les premiers, ces vérifications sont des contrôles de fond et de forme permettant de valider la conformité du processus et des modalités de traitement relatives à une opération ou à un dossier et d'évaluer les risques opérationnels. Chaque contrôle donne lieu à une synthèse et les pièces justificatives sont conservées

dans un dossier qui lui est propre. Les équipes de contrôle interne assurent entre autres le contrôle du respect des ratios d'investissement et des limites d'engagements, le respect des engagements ESG, la traçabilité des opérations, la prévention des risques d'abus de marchés, de fraudes ou de conflits d'intérêts et la conformité réglementaire des organisations et opérations. Une synthèse trimestrielle de l'activité du contrôle permanent, incluant le suivi des recommandations émises, est adressée au comité de direction, et depuis la fin de l'année 2021, au nouveau comité d'audit et de conformité.

En plus de son plan de contrôle annuel, les équipes de Contrôle Interne ont répondu aux différents questionnaires de l'AMF, relatifs au respect de nos engagements climatiques, à la gestion des risques de liquidité et à la valorisation des obligations. Covéa Finance a aussi été mise à contribution par le contrôle « spot » de l'AMF relatif à la gestion et la valorisation des obligations d'entreprises non financières.

De son côté, la fonction de Contrôle des Risques, en charge du contrôle a posteriori des risques de marché (y compris le risque actions, de taux, de change, de concentration, de crédit, etc.), de liquidités et de valorisation. Le Contrôle des Risques anime un comité des risques bimestriel auquel participent les membres du comité de direction, les responsables de gestion et le contrôle interne. Le contrôle des risques produit régulièrement des stress tests sur les portefeuilles et des indicateurs d'alerte à destination de la direction. Le processus d'identification des risques de marché est revu périodiquement afin de prendre en compte les changements au niveau des conditions de marché, de la stratégie d'investissement des portefeuilles, et les investissements dans de nouvelles classes d'actifs.

L'année 2022 a été très particulière à tous les niveaux sur les marchés, avec une remontée des taux extrêmement rapide, cumulée à une forte baisse des marchés actions et une forte hausse du dollar. En amont du commencement de la guerre, l'équipe a envoyé différentes alertes sur nos éventuelles expositions à l'Europe de l'Est, puis suite à l'activation de la cellule de gestion de crise de marché quelques jours après le déclenchement du conflit russo-ukrainien, l'équipe Contrôle des Risques a partagé les éléments sur nos éventuelles expositions, la liquidité des portefeuilles, ainsi que des éléments sur le passif des fonds concernés. L'équipe Contrôle des Risques a également convoqué un comité des risques exceptionnel dès le début du mois de mars afin de faire un point d'étape sur la situation des portefeuilles à date avec la direction et tous les responsables des pôles de gestion. En parallèle, ont été mis en place ; un suivi quotidien de différents indicateurs de marché et une mise à disposition de la direction des Gestions d'un « kit de survie », un ensemble de documents indispensables afin d'avoir une vue synthétique de la situation actuelle des portefeuilles et d'aider à la prise de décisions.

Le Contrôle des Risques a aussi garanti l'adéquation et l'efficacité de la méthode de gestion des risques, en indiquant si des mesures correctives appropriées ont été prises en cas de défaillance. Aucune défaillance n'a été constatée dans le processus de gestion des risques lors de cet exercice. Les réponses aux remontées d'alertes réalisées auprès des

équipes de Gestion ont permis d'affiner certains seuils d'alertes et la pertinence de certains indicateurs suivis.

Différents travaux ont également été menés sur les reportings réglementaires (mise en place des contrôles de qualité de données (DQC) sur les reportings AIFM, la mise à jour des paramètres des stress tests pour les MMF...). Enfin, des travaux sur les risques de durabilité ont également été initiés, et seront poursuivis tout au long de l'année 2023, avec l'intégration d'indicateurs de suivi des risques de durabilité des portefeuilles au sein de la gestion des risques classique.

Outre ses travaux liés aux évolutions réglementaires (SFDR, Priips, Dora, etc.) et à la création de nouveaux produits, la Conformité a piloté l'adaptation des différentes politiques de la société, la modernisation de la cartographie des risques, la révision des documentations commerciales, le code de bonne conduite anti-corruption, la mise en place d'une charte d'éthique des affaires et la mise en production d'un outil de gestion des alertes professionnelles.

Chacune des trois équipes, dans son périmètre de responsabilité respectif, vérifie la conformité (réglementaire et en termes de maîtrise des risques opérationnels ou financiers) des opérations réalisées par la société de gestion de portefeuille, de son organisation et de ses procédures internes aux obligations professionnelles définies par les lois, règlements et règles professionnelles applicables à l'exercice de ses activités ainsi qu'à l'ensemble des décisions prises par ses dirigeants et aux engagements contractuels liés aux activités de gestion pour le compte de tiers.

À un troisième niveau, on retrouve différents acteurs.

La fonction d'audit interne évalue l'efficacité du dispositif de contrôle permanent et mène ou délègue des audits demandés par le comité de direction ou des enquêtes.

En 2022, parallèlement au plan de contrôle permanent, l'équipe en charge de l'audit interne a mené ou coordonné les missions suivantes : l'activité de gestion actions internationales, le dispositif de détection et de gestion des risques d'abus de marché, l'audit d'un de nos prestataires critiques. Les opinions d'audit en résultant varient entre perfectibles et satisfaisantes et un plan d'action dans chacun des domaines a été engagé pour améliorer la maîtrise des risques dont l'avancement est assuré par le comité d'audit et de conformité.

Le comité de surveillance de Covéa Finance examine l'orientation de la gestion de la société, les investissements, les performances, les modifications réglementaires soumises à agrément, les budgets et le dispositif de contrôle interne. À ce titre, il est destinataire du rapport sur l'état du dispositif de contrôle interne produit annuellement par le RCCI ainsi que de tout rapport spécifique demandé par l'AMF.

L'audit interne Groupe assure au niveau du groupe Covéa la fonction de contrôle des contrôles. Il a pour mission de s'assurer que les risques des activités du Groupe sont maîtrisés dans le respect des règles. Il mène des audits annuels sur tout ou partie des activités, donc des risques, de la société.

La direction de l'Audit Groupe a mené de son côté un audit de la gestion des compétences et de la politique de rémunération de Covéa Finance. Cette mission a conclu à une opinion d'audit générale perfectible et s'accompagne d'un plan d'action qui sera mené sur l'année 2023.

De même, aucun dysfonctionnement majeur n'a été relevé lors des différents travaux de surveillance ou de contrôle d'abus de marchés réalisés en 2022 par l'AMF.

7. Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées

Après les événements sanitaires et la crise financière survenus au mois de février 2020 et persistant tout l'exercice 2021, le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022 avec son lot de sanctions économiques et financières à l'encontre de la Russie a accru la désorganisation de l'ensemble des acteurs de la vie économique et financière, en y rajoutant en Europe une crise énergétique et sociale touchant tous les acteurs économiques, y compris les ménages. La forte poussée inflationniste que nous annonçons en 2021 et qui en a logiquement découlé a touché Covéa Finance à trois niveaux :

- la hausse des taux d'intérêt sur les marchés a fait fortement baisser nos encours sous gestion, principalement investis en produits de taux, générant une baisse de nos revenus ;
- la pression sur le pouvoir d'achat des ménages a freiné net nos efforts de commercialisation et de collecte sur nos OPC ;
- l'inflation s'est propagée aux différentes composantes de notre compte de charges (personnel, informatique, locaux, prestataires), sans avoir la possibilité de répercuter ces coûts sur nos tarifs, trop fortement réglementés.

En parallèle, Covéa Finance a dû faire face à une très forte décollecte de la part de ses mandants dans le cadre de l'acquisition de Partner Re par le groupe Covéa.

Dans ce contexte de baisse des encours, de maîtrise des risques et de décollecte, impactant fortement ses revenus, Covéa Finance a recentré ses investissements et son plan stratégique Ambition 2026 en définissant quelques axes prioritaires à court terme.

Nous avons finalisé la pérennisation de notre philosophie de maîtrise des risques opérationnels en mettant en œuvre une nouvelle organisation des fonctions de Contrôle autour d'un nouvel RCCI regroupant les expertises juridiques, de Conformité et de Contrôle Interne et en pérennisant notre comité d'audit et de conformité. Nous avons en parallèle poursuivi notre ambitieux projet de refonte de notre université interne en vue de pérenniser et transmettre nos savoir-faire tant dans notre philosophie de gestion, que dans notre maîtrise des risques ou de management.

Nous avons également engagé un vaste projet de refonte de notre stratégie, de nos processus d'analyse et de gestion et de notre système d'information pour nous permettre d'être un

acteur responsable en matière de finance durable, bien au-delà des seules échéances réglementaires. Et malgré les difficultés budgétaires, nous avons maintenu et accru notre engagement citoyen, avec nos activités de mécène et la mise en œuvre de notre charte RSE impliquant tous les collaborateurs de Covéa Finance.

Nous avons aussi maintenu nos investissements en matière de stratégie commerciale, tant dans l'accompagnement aux réseaux de distribution du Groupe des contrats d'assurance vie que dans la fidélisation et la conquête de clients institutionnels externes au Groupe, pour poursuivre notre collecte OPC.

En parallèle, nous avons poursuivi nos investissements en matière de maîtrise des risques de Cybersécurité initiés en 2021 et lancé un appel d'offres pour remettre en concurrence notre contrat d'infogérance arrivant à échéance début 2023.

Nous poursuivons aussi notre projet Atlas de transformation digitale de la société avec la généralisation de la signature électronique dans tous les métiers, le déploiement de notre nouveau système d'archivage électronique et le début du déploiement de notre outil de Gestion de Contenus d'Entreprise (ECM) dématérialisé et collaboratif.

Bien évidemment, nous avons aussi poursuivi nos travaux d'adaptation aux évolutions réglementaires impactant notre industrie (Priips, CSDR, SFDR, Loi Énergie Climat, Directive Dora, Cloud, LAC, etc.).

Le comité de direction de Covéa Finance remercie l'ensemble de ses collaborateurs et de ses partenaires pour leur mobilisation au service de l'entreprise et de nos clients.

8. Évolutions prévisibles

Après la pandémie et le rôle de la Chine, le conflit en Ukraine déclenché en février 2022 nous a rappelé de nouveau l'épineuse question de la dépendance des pays européens à certains éléments stratégiques. La nécessité de la relocalisation des filières critiques, la volonté affichée de certains gouvernements de relancer les budgets militaires tout en accélérant une nécessaire transition énergétique maintiennent les perspectives amorcées en 2020 à savoir :

- 1) une inflation durable ;
- 2) une hausse de l'endettement qui devra être financée.

Dans ce contexte de taux haussier, nous maintenons notre exigence sur les points d'intervention sur les marchés obligataires ; nous renforçons nos exigences en tant qu'investisseur actionnaire en devenant géographiquement plus sélectifs.

À l'aube de cette nouvelle année 2023, et alors même que les incertitudes tant sur la fin de la pandémie et des mesures de soutien que sur l'issue du conflit en Ukraine, pesant sur la santé des entreprises et sur le monde qui en découlera demeurent, Covéa Finance poursuit son cycle d'objectifs stratégiques « Ambition 2026 » que nous vous avons présenté l'an dernier.

Les conflits aux portes de l'Europe, les tensions géopolitiques, énergétiques et inflationnistes en découlant rendent plus nécessaire que jamais la bonne réalisation des actions engagées en interne, à savoir :

- la bataille des encours du Groupe, car nous devons sécuriser les flux dans un environnement où nous sommes de plus en plus challengés alors que la maîtrise du coefficient d'exploitation avec un accroissement des exigences de reportings extra-financiers nécessite une taille critique ;
- la bataille des encours externes, pour proposer nos expertises en gestion active aux institutionnels et CGPI car nous devons aussi être en mesure de conquérir et de fidéliser de nouveaux clients ;
- la bataille de l'innovation et de l'attractivité, en nous appuyant sur notre culture d'expertise et d'innovation, dans tous les métiers pour anticiper les ruptures évoquées ;
- la bataille du collectif, car nous sommes convaincus que seul un travail d'équipe, nous permettra de gagner ces batailles, avec l'engagement de chacun sur les thèmes transversaux qu'elles portent tels que l'organisation de la veille et de notre communication, l'offre de produits et de services performants à partir d'expertises et de moyens adaptés, et la culture de l'innovation.

Leur réussite se réalisera en conservant la maîtrise de notre coefficient d'exploitation, celle des données y compris extra-financières, la bonne adaptation de nos chaînes de traitement des opérations et de maîtrise des risques en anticipant l'adaptation nécessaire à notre environnement.

Pour cela, nous devons rester agiles dans notre plan stratégique tout en nous poussant individuellement à l'innovation et à l'initiative collégiale et surtout, en restant un pôle d'excellence et d'attractivité pour un actionnaire et client ambitieux.

Nous continuerons d'accompagner nos clients et actionnaires en apportant notre contribution aux nouvelles réalités qui imposent à la France et à l'Union Européenne de repenser le modèle de croissance avec un retour en force de la nécessaire souveraineté dans un certain nombre de secteurs considérés aujourd'hui comme stratégiques.

De même, le développement de notre base de clientèle reste au cœur des objectifs de notre entreprise pour l'année à venir comme les suivantes. À travers notre souhait d'élargir notre base de clientèle, c'est une certaine idée de la Finance que nous cherchons à défendre et que nous essayons de transcrire dans notre devise la « Finance au service de l'Assurance ».

La « Finance au service de l'Assurance », c'est faire des choix d'investissement, offrir des solutions d'investissement avec une forte compréhension de ce que couvrent les capitaux confiés au gestionnaire d'actifs qui doit mesurer en permanence son degré d'exposition aux risques des marchés financiers.

Avec Ambition 2026, nous portons cette compréhension du rôle de la Finance, un rôle qui n'est pas en contradiction avec celui de faire fructifier l'épargne et ainsi financer le développement économique, bien au contraire. En symbiose avec les valeurs mutualistes de notre actionnaire Covéa, mais aussi notre premier client, nous sommes également portés par les débats de société transfrontaliers. Que ce soient les enjeux environnementaux, climatiques, sociaux ou de gouvernance, nous voulons nous attacher à adapter notre structure au renforcement des obligations réglementaires en lien avec ces problématiques et dans la conscience de notre responsabilité d'investisseur pour le compte de nos partenaires et clients.

Nous allons cette année encore œuvrer autant que possible à l'amélioration de nos pratiques et renforcer ainsi la « durabilité » dans nos activités. Ambition 2026 repose donc sur une stratégie commerciale autour de laquelle gravitent bon nombre de projets relevant de la digitalisation comme du processus de gestion ou de la Finance durable.

Notre stratégie commerciale s'appuie sur les liens forts collaboratifs entre les équipes quel que soit leur domaine d'activité.

Le succès de notre ambition ne peut faire l'économie de projets intégrés dans Ambition 2026 tournant autour de la transmission, de l'accompagnement des collaborateurs. Il y a de la pérennité de l'entreprise qui n'est possible que si nous permettons à nos collaborateurs d'acquérir des compétences nouvelles dans un monde en constante évolution. C'est le rôle de notre université interne, dont l'enrichissement va se poursuivre en 2023.

9. Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice 2022, le montant des honoraires des deux commissaires aux comptes comptabilisé au titre de la certification des comptes s'élève à 111 k€.

Compte rendu relatif à notre responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) 2022

Indépendamment des engagements ESG pris dans nos politiques d'investissement en tant que société et acteur de notre environnement, il est important de communiquer à nos collaborateurs, à nos futurs collaborateurs, à nos sous-traitants ainsi qu'à tous nos partenaires, les réalisations et les engagements de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de Covéa Finance en les centralisant dans une charte que nous avons publiée en 2021.

À travers cette charte RSE, Covéa Finance souhaite ainsi mettre en avant et continuer à donner toujours plus de sens à ses activités tout en répondant à une attente importante de nos différentes parties prenantes vis-à-vis du rôle qu'incarne l'entreprise. Avec la mise en place de notre charte RSE, notre ambition est de créer un impact sociétal fort, inclusif et concret au sein de notre structure.

Cette charte affiche nos réalisations et nos ambitions en matière d'impact sociétal pour assurer la performance opérationnelle et financière à long terme de l'entreprise. Notre objectif est donc d'impacter positivement notre société au sens large à travers des évolutions positives et durables mobilisant chacun d'entre nous (collaborateurs et managers) ainsi que nos partenaires.

Pour accompagner chacun vers un monde de croissance durable, nous avons sélectionné une série d'actions concrètes que nous avons regroupées en six domaines :

1. Égalité des chances et préservation de l'emploi, pour un monde où chacun puisse trouver ou retrouver sa place.
2. Savoir, éducation, culture, pour donner accès et transmettre le savoir au plus grand nombre.
3. Prévention des risques, pour un monde qui prévient les risques de la vie.
4. Territoires et proximité, pour un monde qui vise la cohésion territoriale.
5. Environnement et transition énergétique, pour un monde qui maîtrise son impact environnemental.
6. Responsabilité d'entreprise, pour une entreprise citoyenne et éthique.

Les engagements énoncés dans ces différents domaines visent :

- à consolider notre réputation vis-à-vis des parties prenantes et de nos clients ;
- à renforcer la fierté d'appartenance en interne, mais aussi la fierté d'investir dans nos produits ;
- à participer à l'attractivité de notre structure en matière de recrutement ;
- à contribuer à l'anticipation et à la prévention des risques sociaux, écologiques, juridiques ;
- à pérenniser et assurer la transmission des savoirs ;
- à réduire les coûts liés à la consommation de ressources ou à la production de déchets.

Nous avons aussi dédié une ressource au sein du pôle Ressources Humaines de Covéa finance afin de coordonner, tant en interne qu'avec le Groupe, nos actions RSE, d'en mesurer les impacts sur nos accords et sur notre Document Unique de Prévention des Risques, de piloter les actions mises en œuvre et d'amélioration, d'en suivre les indicateurs, de réaliser une veille prospective des bonnes pratiques, et de participer aux actions de communication interne et externe en matière de RSE.

Parmi les principales actions et les indicateurs rendant compte de nos réalisations en 2022, nous pouvons ainsi citer :

1. **Égalité des chances et préservation de l'emploi :** dans ce domaine, Covéa Finance veut permettre à chacun de trouver ou retrouver sa place en son sein. A ce titre :
 - L'index d'égalité homme/femme de l'entreprise mesuré à 89/100, est en progression depuis 3 ans. La population féminine, représentant 43,5 % de notre effectif global, est présente dans tous les métiers et sur tous les niveaux de responsabilités ; un cadre de travail adaptable aux contraintes familiales et incluant diverses formules de télétravail.
 Dans nos instances de gouvernance et les équipes participant à nos décisions d'investissements, l'objectif consiste à poursuivre le renforcement de la place des femmes dont la présence sur ces postes a augmenté de + 4,5 % en 1 an et représente au 31 décembre 2022,

34,5 % de ces effectifs, progression obtenue en tenant compte à la fois de notre plan prévisionnel 2022 de recrutement et des réalités du marché de l'emploi sur ces métiers.

- L'intégration de 39 nouveaux collaborateurs (dont 18 femmes) a été menée en privilégiant la diversité des formations et des parcours antérieurs.
- L'accueil sur site de nos stagiaires s'est poursuivi (6 % de l'effectif global) en veillant à les intégrer dans un parcours de découverte de nos métiers et en leur confiant des projets en lien direct avec leurs parcours pédagogiques, tout en les rémunérant au-delà des seuils minimums légaux.
- L'accompagnement aux personnes en situation de handicap (2,2 % de notre effectif fin décembre 2022) s'est renforcé en procédant à des aménagements de leurs conditions de travail et en initiant divers projets de soutien direct et indirect pour 2023.

2. Savoir, éducation, culture : sur cet axe, Covéa Finance s'engage à donner accès et transmettre le savoir au plus grand nombre en consacrant :

- un soutien financier apporté directement à 28 établissements d'enseignement nationaux pour un montant global de 12 366 euros dont l'école de la seconde chance qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans, sans diplôme et sans qualification, de suivre un parcours de formation afin de construire un projet professionnel et trouver un emploi ou une formation professionnelle qualifiante ;
- un accès pour tous les collaborateurs, quel que soit leur âge, à nos programmes de formations individuelles ou collectives et diplômantes ou certifiantes (94,5 % des collaborateurs ont suivi une formation en 2022 avec une moyenne de 15,2 heures de formation par collaborateur) pour un montant global de 169 988 euros ;
- la mise en place d'une certification sur la finance durable, suivie en 2022 par 76 collaborateurs issus des équipes participants à nos décisions d'investissement (76 collaborateurs certifiés) ;
- un soutien financier représentant 0,13 % de notre CA, accordé dans le cadre de notre mécénat culturel à la Fondation Musique et Radio et au Cercle de l'Harmonie.

3. Prévention des risques : Covéa Finance s'attache à prévenir les risques et à protéger la vie de ses salariés dans leur environnement professionnel élargi au travail à domicile :

- par le déploiement et l'adaptation d'outils et de dispositifs propices à préserver la santé des salariés et à respecter leurs droits, notamment le droit à la déconnexion en situation de télétravail ;
- par la mise en place d'un questionnaire Cybersécurité destiné aux contreparties afin d'apprécier les moyens qu'elles engagent, la structuration de leur organisation, la formation de leurs collaborateurs, la sécurité de leurs accès, leurs dispositifs de protection ainsi que le chiffrement et les aspects numériques.
- par la mise en œuvre d'une formation dédiée à la prévention des risques liés au télétravail, proposée à tous les salariés (68 collaborateurs ont terminé cette formation) ;

- par la mise en œuvre d'une formation à la sécurité incendie et aux gestes de premiers secours tant sur le lieu de travail qu'à domicile ;

4. Territoires et proximité : Covéa Finance entend contribuer à l'émergence d'un monde tendant à la cohésion territoriale :

- en développant une politique de sélection de nos sous-traitants et fournisseurs privilégiant la proximité et l'espace national et européen : tous nos principaux sous-traitants ayant leurs équipes et leurs données en France ou au sein de l'UE et 100 % de nos métiers et de nos équipes étant situés sur le territoire français ;
- en renforçant notre politique de mécénat culturel implanté dans nos territoires ;
- en réalisant un processus de sélection de notre infogérant prenant en compte la proximité des équipes et possédant une politique RSE engageante et respectueuse de l'environnement ;
- en reconduisant un forfait mobilité douce avec une prise en charge significative du moyen de transport choisi, utilisé par 54 collaborateurs ;
- en attribuant des chèques emploi service universel (e-CESU) destinés à faciliter le quotidien de ses collaborateurs quelles que soient leurs localisations : 26 collaborateurs en ayant bénéficié en 2022 pour un coût total employeur de 20 586 euros.

5. Environnement et transition énergétique : Covéa Finance investit tous ses efforts dans une démarche visant à maîtriser l'impact environnemental de ses activités, avec la volonté :

- de réduire notre empreinte énergétique entre autres, par la généralisation des sources d'éclairage à basse consommation (en 2022, 52 % de nos points lumineux sont équipés en Led et les autres en ampoules basse consommation) et par l'extinction systématique des éclairages et du chauffage le soir et le week-end : ces mesures ayant permis de stabiliser notre consommation électrique (297 MWh en 2022) ;
- de réduire notre consommation énergétique liée à l'utilisation du réseau de chauffage collectif à l'échelle de la ville (CPCU) en ajustant son fonctionnement dans le respect du plan de sobriété énergétique présenté par le gouvernement. Nous avons réduit notre consommation significativement en passant de 501 MWh en 2021 pour atteindre 380 MWh en 2022. Une légère augmentation de la consommation de la climatisation est néanmoins constatée (264 MWh en 2022 contre 245 MWh en 2021) ;
- de diminuer notre empreinte environnementale par l'installation généralisée de robinets d'eau à arrêt automatique (65 % des équipements en 2022) pour amplifier en 2023 la réduction de la consommation d'eau mesurée à 1 124 m³ en 2022 ;
- de réduire notre empreinte environnementale numérique avec la participation du Responsable des systèmes d'information devenu membre du groupe de travail à l'AFG sur la sobriété numérique.

- de suivre la collecte de nos déchets par la mise en place d'un outil de suivi de collecte des DIB (déchets industriels banals), du papier, du carton, des canettes et du plastique ;
- de progresser dans le recyclage systématique de nos déchets, y compris électroniques pour atteindre 100 % de recyclage du papier, des cartons et des matériels électroniques et informatiques. En 2022, 44,16 tonnes de déchets globaux (DIB : déchets industriels banals) ont été collectées dont 16,1 tonnes de papier ;
- de recycler les mégots de cigarettes avec la mise en place d'un dispositif de collecte et de valorisation des déchets en local et en circuit court avec la mise en place d'un partenariat avec un prestataire issu de l'économie sociale et solidaire « Cy-Clope », qui a permis de collecter 4,5 kg de mégots en 4 mois sur 2022.

6. Responsabilité d'entreprise : Covéa Finance affirme son statut d'entreprise citoyenne et éthique, par la mise en place :

- d'un financement employeur bénéficiant à tous les salariés pour préparer la retraite avec le fonds de pension BCAC et le système de retraite à cotisations par capitalisation, pour un montant global de 394 094 euros sur 2022 ;
- de critères qualitatifs et extra-financiers dans la politique de rémunération des dirigeants et des preneurs de risques de la société ;
- d'une mise à jour de notre règlement intérieur avec l'ajout de nouveaux articles sur la déontologie financière et éthique des affaires, la protection des données à caractère personnel, la lutte anticorruption et les alertes professionnelles. Sur ce dernier point, un dispositif d'alerte éthique sera déployé au 1^{er} trimestre 2023 ;
- d'une communication complète et aisément accessible de nos comptes, de nos engagements (politiques) en termes d'éthique des affaires, complétés par des rapports (12) rendant compte de nos engagements disponibles sur notre site internet.

Rapport 2022 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2022, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (184 personnes au 31/12/2022) s'est élevé à 15 293 424 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 245 120 euros, soit 80 % du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 3 048 304 euros, soit 20 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2022, 164 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 314 762 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre politique de rémunération 2022.

2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fonds.

3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêts

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (Directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa commission de rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation, tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré ; et
- ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la population identifiée varie en fonction des performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ou du panier de portefeuilles (OPC, FIA et Mandats) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la politique de rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site internet.

4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue annuellement par la commission de rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du comité de surveillance de Covéa Finance ;
- deux représentants du groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins l'un d'entre eux participe au comité des rémunérations du groupe Covéa ; et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la commission de rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salariée.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Exercice 2022

Conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers en vigueur au moment de la clôture, Covéa Finance rend compte des frais d'intermédiation versés au cours de l'exercice 2022 qui ont représenté un montant total supérieur à 500 000 €.

Les frais d'intermédiation sont les frais, toutes taxes comprises, perçus directement ou indirectement par les prestataires de services d'investissement.

Les frais liés aux services d'aide à la décision d'investissement sont pris en charge par Covéa Finance sur ses propres ressources. Cette décision s'applique aussi bien à la gestion individuelle sous mandat, qu'à la gestion collective.

Le choix des intermédiaires pour le service d'exécution des ordres sur les marchés organisés ou de gré à gré est fait parmi des intermédiaires préalablement référencés par un comité de référencement. Une fois référencés, ces intermédiaires sont revus par un comité ad hoc composé des directeurs de Gestion, des responsables d'équipe de Gestion, du Service Juridique, du Service Middle Office, du Service Contrôle Interne. Ce comité examine une fois par an la notation établie de manière objective des prestataires de services d'exécution sur la qualité de l'exécution, tout en sanctionnant la qualité du règlement-livraison. L'organisation des comités entre dans le cadre de la procédure de sélection des intermédiaires.

Pour les marchés actions, ETF et « programme trading » inclus, les frais d'intermédiation relatifs aux services d'exécution des ordres sont inclus dans le courtage alloué à chaque intermédiaire de la liste. Les frais d'intermédiation relatifs au service d'exécution des ordres ont représenté au cours de l'exercice 2022 un montant de 3 401 997 euros.

La procédure de sélection des intermédiaires a également pour objectifs de prévenir et gérer les potentiels conflits d'intérêts, à ce titre Covéa Finance fait appliquer, pour les frais d'intermédiation, un barème unique par classe d'actifs et zone géographique, indépendamment des volumes traités.

Notre politique de sélection et d'exécution des prestataires de services d'investissement est disponible sur notre site internet dans la rubrique « Nos rapports et nos politiques », ou sur simple demande.

Dans le cadre de notre activité, notre politique de sélection d'intermédiaires sera amenée à évoluer.

Compte rendu annuel de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial

Exercice 2022

En application des dispositions prévues par l'article L.533-22 du Code monétaire et financier et des articles 314-100 à 314-102 et 319-21 à 319-23 du Règlement de l'Autorité des marchés financiers, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice 2022 et portant sur les conditions dans lesquelles Covéa Finance a décidé d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les portefeuilles des OPCVM, des FIA et des mandats dont elle assure la gestion.

Dans le cadre de son document « Politique d'engagement actionnarial », Covéa Finance s'était engagée pour le seizième exercice de vote obligatoire pour les sociétés de gestion de portefeuille à voter conformément aux critères définis ci-dessous :

- voter sur 100 % des entreprises dont nous détenons au moins 0,5 % du capital et sur 100 % du périmètre de nos fonds à thématique environnementale, et de nos fonds labellisés ISR au **31 décembre 2021** (sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'assemblée générale) ;
- ne prendre en compte que les titres au porteur.

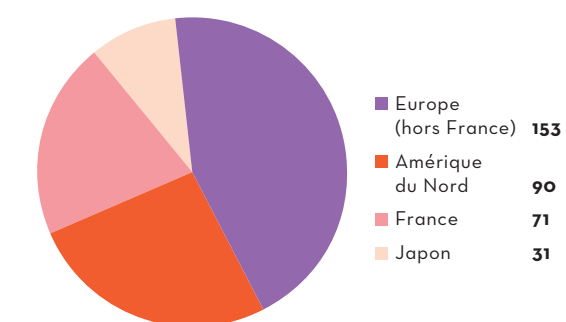
Soit au total un périmètre qui représente environ 95 % des encours détenus en actions au 31 décembre 2021 dans les portefeuilles de nos organismes de placement collectif et mandats confondus sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'assemblée générale.

Covéa Finance a recours à des services rendus par des conseillers en vote. Covéa Finance se base sur l'analyse des résolutions présentées en assemblée générale (AG) par ISS, au regard des exigences formulées par Covéa Finance dans sa politique d'engagement actionnarial.

1. Assemblées générales votées

Au 31 décembre 2022, Covéa Finance a exercé son droit de vote dans 348 assemblées générales, dont 71 assemblées générales françaises, 153 en Europe (hors de France, à savoir les pays de l'Union européenne, le Royaume-Uni, la Norvège, et la Suisse) et 90 en Amérique du Nord.

Assemblées générales votées en 2022 - répartition géographique

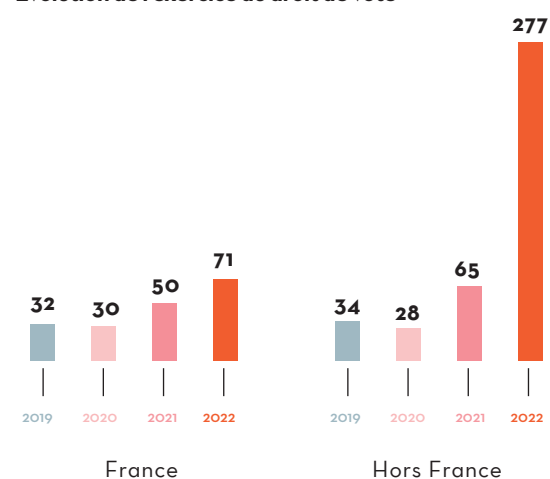


Sources : ISS; Covéa Finance.

Dans le cadre de la refonte de la politique d'engagement actionnarial de Covéa Finance initiée en 2016 et poursuivie en 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022, la société a décidé de mettre en place un dialogue actionnarial approfondi et personnalisé avec les différentes entreprises du périmètre de vote.

Par ailleurs, Covéa Finance, dans le cadre de la normalisation de ses procédures, a décidé de ne pas s'exprimer sur les assemblées générales entraînant un blocage des titres.

Évolution de l'exercice du droit de vote



Sources : ISS; Covéa Finance.

Au 31 décembre 2022, le nombre total de sociétés dans lesquelles Covéa Finance pouvait disposer d'un droit de vote s'était élevé à 515, représentant un volume d'actions cotées de 11 983 207 738,00 euros (à condition que les actions à la date de l'assemblée prévue en 2022 aient été inscrites dans le portefeuille d'un mandat, d'un FIA ou d'un OPCVM). Le nombre de sociétés composant le périmètre de vote choisi par la société au 31 décembre 2022 s'élevait à 370.

Pour le seizième exercice de vote obligatoire, Covéa Finance a fait évoluer les critères de son périmètre de vote comme défini dans le cadre de sa « Politique d'engagement actionnarial », permettant une nette progression de son exercice de droit de vote.

| | |
|--|---------|
| Taux de participation (en fin d'exercice) | 348/515 |
| Taux restreint au périmètre choisi par la société de gestion (en début d'exercice) | 337/369 |

2. Répartition des votes

| | |
|--|-------|
| Résolutions pour | 4 969 |
| Résolutions contre | 905 |
| Abstentions | 82 |
| Nombre total de résolutions votées | 5 956 |
| Sur un total de résolutions agréées de | 5 737 |
| Résolutions non agréées par le conseil - vote pour | 106 |
| Résolutions non agréées par le conseil - vote contre | 79 |
| Résolutions non agréées par le conseil - vote Abstention | 34 |

N.B. : Résolutions agréées : résolutions préalablement validées par le conseil d'administration.

Résolutions non agréées : résolutions pour lesquelles le conseil d'administration a émis une recommandation négative ou ne s'est pas prononcé préalablement.

3. Motifs des votes négatifs

(comprenant les votes « contre » aux résolutions agréées et les votes « pour » aux résolutions non agréées)

| Motifs des résolutions | France | Europe ** (hors France) | Reste du monde |
|---|--------|-------------------------|----------------|
| Nomination des membres du conseil d'administration ou de surveillance | 98 | 100 | 26 |
| Nomination et rémunération des contrôleurs légaux des comptes | - | - | - |
| Modifications statutaires ayant un impact négatif sur les droits des actionnaires | - | - | - |
| Formalités et autres motifs | 29 | 70 | - |
| Opérations en capital considérées comme un dispositif anti-OPA * | 178 | 16 | 1 |
| Opérations Financières/Fusions | - | - | - |
| Rémunération des dirigeants et association des salariés au capital | 164 | 120 | 50 |
| Actionnariat salarié | 1 | 0 | - |
| Approbation des comptes et affectation du résultat | - | - | - |
| Résolutions externes (non agréées par le Conseil) | 4 | 12 | 36 |

* Les opérations prises en compte sont les suivantes : délégations au conseil pour émettre des bons de souscription ; autorisations concernant les rachats d'actions jusqu'à 10 % ; modification statutaire concernant le droit de vote double...

** Europe = pays de l'Union européenne + Royaume-Uni, Norvège, Suisse.

Cas dans lesquels Covéa Finance n'a pas pu respecter les principes fixés dans son document « politique d'engagement actionnarial » :

En 2022, Covéa Finance a voté 4 fois en contradiction avec sa « politique d'engagement actionnarial ». Pour 3 cas : Chevron, Deere & Company et Siemens Gamesa, notre prestataire externe de vote a modifié son analyse des procurations et recommandations de vote après que Covéa Finance ait exercé son droit de vote (votes automatiques). Pour 1 cas, Kemira Oyj, l'analyste a relevé une irrégularité dans l'analyse des procurations et recommandations de vote du prestataire externe et les a notifiés, mais la modification de l'analyse des procurations et recommandations de vote du prestataire externe a été réalisée après que Covéa Finance ait exercé son droit de vote.

Covéa Finance tient à disposition des porteurs le détail des votes.

Cas dans lesquels Covéa Finance s'est retrouvée dans une situation de conflits d'intérêts : Aucun.

NB : Ce rapport ne porte pas sur les détentions stratégiques du groupe Covéa.

Rapport de contrôle interne sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Exercice 2022

Le présent rapport rend compte des dispositions prises par Covéa Finance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT) conformément à l'article 320-20 8° du Règlement général de l'AMF modifié le 11 septembre 2019. Ce rapport a été présenté aux instances dirigeantes de Covéa Finance (comité de direction et comité de surveillance en mars 2023). Il est annexé au rapport annuel de la société et est transmis à l'Autorité des marchés financiers en avril 2023.

Préambule

Covéa Finance est la société de gestion de portefeuille de Covéa, groupe réunissant les marques MAAF, MMA et GMF. Sa politique de gestion se singularise par une approche raisonnée du rapport rendement/risque au cours d'un processus d'investissement qui érige la collégialité en principe à tous les niveaux de décision.

En tant que société de gestion de portefeuille du groupe d'assurance mutualiste Covéa (MMA, MAAF et GMF), Covéa Finance s'est logiquement tournée vers la commercialisation de son offre au profit des sociétés de son Groupe d'appartenance, qu'il s'agisse de son offre de gestion sous mandat ou de sa promotion d'OPC créée sous une forme « dédiée » ou sous la forme « offerte au public ».

Covéa Finance met à disposition un service de gestion individuelle sous mandat aux entités du groupe Covéa (membres du Groupe ou partenaires) domiciliées en France ou en Europe. À ce jour, Covéa Finance ne réalise pas de développement commercial dans ce domaine.

En matière de commercialisation des OPC, Covéa Finance poursuit le développement de son offre de placement en direct auprès d'investisseurs professionnels (sociétés de gestion, banques privées, assureurs, mutuelles, IRP) et a également recours à une commercialisation intermédiée par le biais de plateformes de référencement/placements d'OPC permettant d'assurer la distribution des OPC.

Parmi les faits marquants affectant le dispositif LCB/FT, on peut citer :

- la réalisation de diligences spécifiques suite au conflit armé russo-ukrainien ;
- l'intensification des investissements pour la gestion des fonds de capital investissement ;
- la repasse des diligences dans le cadre des actions de mécénat ;
- l'évolution de l'outil CRM centralisant la documentation collectée ;
- l'évolution organisationnelle avec la reprise de la fonction LCB/FT par l'équipe Conformité.

1. Description de l'organisation du contrôle interne des dispositifs de LCB/FT et de gel des avoirs

1.1 Moyens humains mis en œuvre

Covéa Finance a confié la mission de garantir le respect des dispositions relatives à la participation des organismes financiers, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et le financement du terrorisme à Monsieur Ludovic Jacquier, Directeur Général Délégué, en charge des fonctions supports et de contrôle.

Dans l'exercice de cette mission, il s'appuie sur Maxime Perron, désigné responsable opérationnel de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et identifié comme correspondant et déclarant auprès de Tracfin. En son absence, le RCCI a vocation à garantir la continuité des échanges avec Tracfin et a également été identifié auprès de Tracfin.

Il est en charge d'une part, de l'ensemble du dispositif de contrôle du blanchiment (y compris la veille juridique et la formation du personnel), et d'autre part, de l'analyse de toute déclaration de soupçon émise par les collaborateurs avant la transmission à Tracfin.

En fin d'année 2022, il a été acté le transfert de la responsabilité de l'activité LCB/FT. La fonction LCB/FT est dorénavant assurée par l'équipe Conformité qui comprend deux collaborateurs rattachés à Madame Nadia Ben Salah, RCCI.

1.2 Formation

Tout nouveau collaborateur suit un parcours d'intégration incluant une formation au dispositif de lutte anti-blanchiment. Les procédures détaillées lui sont remises. Par ailleurs, des présentations spécifiques avec un panel restreint de collaborateurs (dépendant des sujets et du risque LCB/FT lié à l'activité métier comme sur le non coté) ont également été organisées au cours de l'année (exemple : formation spécifique dans le cadre de la gestion de la SICAV Luxembourgeoise).

2. Les procédures de contrôle interne mises en place en fonction de l'évaluation du risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

2.1 Cartographie des risques

Covéa Finance s'appuie sur les informations publiques et les listes officielles (GAFI, européennes et françaises) relevant un risque pays important afin d'intégrer cet élément dans son processus d'évaluation des risques LCB/FT.

À ce titre, Covéa Finance dispose de deux cartographies des risques reprises dans la procédure interne de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme :

- une cartographie sur le « passif » utilisée comme référentiel lors de l'application du processus d'évaluation et de classification interne des risques LCB/FT. Cette évaluation est réalisée pour chaque relation d'affaires (clients, tiers et partenaires) ;
- une cartographie sur l'actif permettant de déterminer les risques LCB/FT liés aux investissements réalisés par le Front Office de Covéa Finance.

2.2 Les procédures

La méthodologie d'évaluation du risque de blanchiment et de financement du terrorisme est décrite dans la procédure LCB/FT de Covéa Finance. Celle-ci est actualisée de manière périodique, la dernière version datant d'octobre 2022.

La procédure rappelle notamment les obligations en termes de connaissances des tiers (clients et intermédiaires) ainsi que les pièces justificatives à collecter dans le cadre de la mise en œuvre des diligences appliquées selon le niveau de vigilance déterminé à la relation d'affaires.

On retrouve également la description des diligences à réaliser sur les investissements effectués en direct ou dans le cadre de l'activité de Multigestion (capital investissement inclus).

La procédure décrit le dispositif de surveillance des opérations ainsi que la démarche à suivre dans le cadre d'une déclaration de soupçon.

Les notions clés de « listes pays », « entités assujetties », « bénéficiaires effectifs » et de « personnes politiquement exposées » sont aussi traitées dans la procédure.

La procédure précise par ailleurs les dispositions prises dans le cadre du recrutement du personnel et de la formation dispensée à l'ensemble des collaborateurs de la société.

2.3 Dispositif de contrôle

Covéa Finance a défini un plan d'action annuel qui repose sur les risques inhérents à son activité. L'ensemble des thèmes traités viennent répondre aux risques et aux obligations en lien avec le dispositif organisationnel, l'activité commerciale et les investissements réalisés par le Front Office.

Il existe également une cartographie globale des risques, administrée par l'équipe Contrôle Interne, qui recense les différents risques associés aux missions et aux responsabilités du responsable opérationnel de la LCB/FT.

L'équipe Commercialisation en charge de l'activité Commerciale exerce une vigilance permanente quant à l'identification des clients et des prospects et s'assure de l'intégration de leurs transactions. La commercialisation et le correspondant Tracfin travaillent conjointement à la réalisation des diligences sur les clients.

Contrôle permanent

Le dispositif de contrôle est porté en premier niveau directement par les opérationnels travaillant dans les services de la Commercialisation, la Gestion, la Recherche et les Ressources Humaines. Les contrôles de deuxième niveau sont quant à eux, uniquement réalisés par le responsable opérationnel de la LCB/FT ou le RCCI selon les cas.

Contrôle périodique

Le plan de contrôle suivi chaque année est disponible dans la procédure LCB/FT de Covéa Finance. Il couvre les diligences réalisées sur les clients, les investissements et les flux, ainsi que la révision du cadre procédural et la réalisation de formations périodiques pour les collaborateurs.

Outils et moyens techniques

Covéa Finance dispose d'outils internes et a également recours à des outils externes.

Outils internes :

- un outil de marquage des ordres est utilisé afin de réaliser le suivi des flux entrants et sortants ;
- un reporting sur le périmètre des investissements permet d'identifier les actifs les plus risqués (exemple de critères : place de cotation, type d'instruments, localisation) ;
- une centralisation des informations et de la documentation des clients dans une base de données (CRM Salesforce).

Outils externes :

- outil de screening permettant d'identifier les entités, de rechercher l'identité des personnes physiques dirigeantes ainsi que celle des bénéficiaires effectifs (Solution ORBYS) ;
- outil d'identification des PPE et de recherche d'informations négatives (Module World Compliance associé à la solution ORBYS) ;
- accès aux listes officielles de gel des avoirs, liste des pays à risque (GAFI, UE, France) ;
- accès aux données de l'INPE utilisées pour l'identification des bénéficiaires effectifs des entités françaises.

2.4 Dispositif de vigilance

La mise en œuvre du dispositif de vigilance est fondée sur des process formalisés couvrant notamment les risques liés aux clients, aux flux d'opérations et aux facteurs géographiques.

Risques liés aux clients

Mise en œuvre du gel des avoirs : une recherche des clients est réalisée par rapprochement et repérage avec la liste de la Direction générale du Trésor.

Détection des PPE : une recherche des clients est réalisée par rapprochement et repérage avec les listes ORBY. Le dispositif comprend la validation de l'entrée ou du maintien de la relation d'affaires par les représentants du comité de commercialisation.

Risques liés aux flux d'opérations

Entrée en relation d'affaires : lors de l'entrée en relation avec une nouvelle personne morale, après avoir identifié la personne, Covéa Finance détermine le niveau de risque de cette personne au travers de la classification des risques LCB/FT.

Opérations suspectes : Covéa Finance exerce une vigilance régulière et veille à la cohérence des opérations effectuées. Des requêtes sont réalisées permettant de détecter tout mouvement atypique et de vérifier le respect des procédures.

Risques liés aux facteurs géographiques

Pays tiers à hauts risques : lors de la vérification de l'identité du client, un rapprochement est réalisé entre les listes GAFI, la liste européenne et française des paradis fiscaux avec les données liées à la domiciliation des clients.

3. Les incidents et les insuffisances constatés ainsi que les mesures correctrices apportées

L'intégralité du plan de contrôle LCB/FT a été exécutée. Il n'y a pas eu d'incident significatif constaté lors de cet exercice.

Les contrôles effectués en 2022 par le chargé de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme n'ont pas révélé d'anomalies particulières. Néanmoins, à la suite d'une tentative de fraude déjouée, une déclaration de soupçon auprès du service Tracfin a été réalisée.

Les actions d'ajustements ou les demandes d'informations complémentaires portant sur des points soulevés par les contrôles ont pu être mises en œuvre dans les délais impartis.

L'installation du nouveau certificat d'identification à la plateforme ERMES suite à son renouvellement rencontre des difficultés techniques et matérielles nécessitant l'intervention du support informatique.

4. Contrôle interne en matière de LCB/FT dans le cadre des dispositifs ou activités spécifiques

4.1 Externalisation

L'activité de dépositaire est sous-traitée à deux prestataires, CACEIS Bank et SGSS Fund Services Opération. Ces deux entités, basées en France, sont assujetties à la réglementation LAB. Ces deux prestataires nous communiquent leurs rapports sur le dispositif de contrôle interne réalisés par un auditeur indépendant et dans lesquelles sont décrits les organisations et l'environnement de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment et les contrôles clés.

4.2 Tierce introduction

Covéa Finance a recours à des tiers introducteurs afin d'assurer la distribution des OPC, ce type de relation est formalisée contractuellement avec :

- Federal Finance ;
- Cholet Dupont Gestion ;
- ODDO BHF ;
- Swiss Life Banque Privée.

Description des modalités de contrôle de l'exécution de la convention passée avec une tierce introduction

Pour chaque tiers introducteur, une convention est mise en place dans laquelle figure un article sur la LCB/FT et les obligations à mettre en œuvre :

- obligation de respecter et de se conformer aux lois, règlements et dispositions françaises et européennes relatives à la LCB/FT ;
- engagement à vérifier l'identité de ses clients et bénéficiaires effectifs le cas échéant ;

- le distributeur déclare qu'il a mis en place un dispositif de prévention de la LCB/FT adapté à la réglementation applicable ;
- le distributeur s'engage à répondre à toute demande d'information de Covéa Finance et à lui communiquer tout document attestant du respect de ses obligations en la matière.

4.3 Transferts de fonds

Non applicable à Covéa Finance.

4.4 Correspondance bancaire

Non applicable à Covéa Finance.

5. Compléments d'information concernant les succursales ayant leur siège social dans un autre État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen

Non applicable à Covéa Finance.

Bilan au 31 décembre 2022

| Actif (en euros) | 31/12/2022 | | | 31/12/2021 |
|---------------------------------|--------------------|-----------------------------|--------------------|--------------------|
| | Montant brut | Amortissement/ provision | Montant net | |
| Immobilisations incorporelles | 1 233 019 | 880 744 | 352 275 | 379 750 |
| Immobilisations corporelles | 9 309 774 | 8 011 455 | 1 298 319 | 980 646 |
| Immobilisations financières | 8 536 517 | 30 606 | 8 505 911 | 7 067 880 |
| Immobilisations Encours | 45 998 | | 45 998 | 104 491 |
| Total 1 | 19 125 308 | 8 922 806 | 10 202 502 | 8 532 767 |
| Créances clients | 9 750 180 | | 9 750 180 | 12 314 412 |
| Autres créances | 7 607 603 | | 7 607 603 | 94 764 |
| Valeurs mobilières de placement | 87 661 767 | 3 805 689 | 83 856 078 | 101 746 126 |
| Disponibilités | 824 383 | | 824 383 | 1 017 957 |
| Charges constatées d'avance | 4 828 056 | | 4 828 056 | 4 364 968 |
| Intérêts à recevoir | 89 371 | | 89 371 | 89 360 |
| Total 2 | 110 761 360 | 3 805 689 | 106 955 671 | 119 627 586 |
| Total général | 129 886 668 | 12 728 495 | 117 158 174 | 128 160 353 |

| Passif (en euros) | 31/12/2022 | 31/12/2021 |
|------------------------|--------------------|--------------------|
| Capital | 24 901 254 | 24 901 254 |
| Réserve légale | 2 490 125 | 2 490 125 |
| Report à nouveau | 42 060 576 | 35 894 542 |
| Résultat de l'exercice | 16 301 484 | 30 830 175 |
| Total 1 | 85 753 440 | 94 116 096 |
| Provision pour risques | 550 000 | 0 |
| Provision pour charges | 340 000 | 300 000 |
| Total 2 | 890 000 | 300 000 |
| Emprunts | | |
| Dettes | 30 514 733 | 33 744 257 |
| Total 3 | 30 514 733 | 33 744 257 |
| Total général | 117 158 174 | 128 160 353 |

Compte de résultat en liste au 31 décembre 2022

| (en euros) | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|--|--------------------|--------------------|
| Produits d'exploitation | | |
| Commissions de gestion sur Mandats | 13 323 239 | 14 118 870 |
| Commissions de gestion sur OPC | 102 767 143 | 114 387 602 |
| Frais administratifs et comptables | 3 199 500 | 3 023 803 |
| Produits annexes | 309 291 | 553 311 |
| Montant total du CA | 119 599 173 | 132 083 587 |
| Autres produits accessoires | 32 070 | 15 062 |
| Reprise de provisions d'exploitation | 61 992 | 62 914 |
| Total I | 119 693 235 | 132 161 563 |
| Charges d'exploitation | | |
| Autres charges externes | 66 584 301 | 60 558 649 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 3 310 075 | 3 887 378 |
| Charges de personnel | 23 133 820 | 22 383 788 |
| Autres charges | 51 635 | 27 150 |
| Dot. aux amortissements | 627 100 | 1 017 075 |
| Dot. aux provisions d'exploitation | 40 000 | 80 000 |
| Jetons de présence | 4 000 | 8 000 |
| Total II | 93 750 930 | 87 962 040 |
| Résultat d'exploitation (I - II) | 25 942 305 | 44 199 523 |
| Produits financiers | | |
| Autres produits et intérêts | 333 466 | 238 309 |
| Plus-values s/cessions de VMP | 388 744 | 861 342 |
| Gains de change | 242 223 | 249 625 |
| Reprises de provisions dép immo financières | 12 023 | 114 813 |
| Reprise provision dép Valeur Mobilière Placement | 625 310 | 894 209 |
| Total III | 1 601 767 | 2 358 298 |

| (en euros) | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|--|--------------------|--------------------|
| Charges financières | | |
| Autres intérêts | 539 | 265 |
| Charges sur cessions de VMP | 714 885 | 992 244 |
| Dotations aux provisions dépréciation Imm. Financières | 30 606 | 12 023 |
| Dotations aux provisions dépréciation Valeur Mobilière Placement | 3 805 689 | 625 310 |
| Pertes de change | 125 593 | 89 888 |
| Total IV | 4 677 311 | 1 719 730 |
| Résultat financier (III - IV) | - 3 075 545 | 638 568 |
| Résultat courant avant impôts (RCAI) | 22 866 761 | 44 838 090 |
| Produits exceptionnels | | |
| Reprises de provisions pour risques | 0 | 305 000 |
| Produits sur exercices antérieurs | 38 897 | 0 |
| Total V | 38 897 | 305 000 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations | 0 | 5 078 |
| Charges exceptionnelles sur op. de gestion | 6 075 | 726 |
| Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs | 48 542 | 42 |
| Provision pour risques et charges exceptionnelles | 550 000 | 0 |
| Total VI | 604 617 | 5 847 |
| Résultat exceptionnel (V - VI) | - 565 720 | 299 153 |
| Résultat avant impôts (I - II + III - IV + V - VI) | 22 301 041 | 45 137 244 |
| Impôts sur les bénéfices (VII) | 4 598 719 | 11 658 140 |
| Participations des salariés (VIII) | 1 400 838 | 2 648 929 |
| Produits crédit formation (IX) | | |
| Total des produits (I + III + V) | 121 333 899 | 134 824 861 |
| Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII - IX) | 105 032 415 | 103 994 686 |
| Bénéfice | 16 301 484 | 30 830 175 |

Rapport des commissaires aux comptes

À l'associé unique de la société Covéa Finance

Covéa Finance
8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Covéa Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 14 avril 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés



Anna MASLOVA



Olivier GALIENNE

Décision de l'associé unique

Textes des résolutions

Première résolution

L'associé unique après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente qui avait été porté à la connaissance du comité de surveillance, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur l'activité de la société au cours dudit exercice et la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne quitus à la Présidente et aux membres du comité de surveillance de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'associé unique décide sur proposition de la Présidente, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

| | |
|--|------------------------|
| • Bénéfice de l'exercice | 16 301 484,23 € |
| • Report à nouveau de l'exercice précédent | 42 060 576,48 € |
| Total à affecter | 58 362 060,71 € |

| | |
|--------------------------------------|------------------------|
| • Dotation à la réserve légale | 0,00 € |
| • Dividendes (22,00 € par action) | 13 041 187,38 € |
| • Report à nouveau après affectation | 45 320 873,33 € |
| Total | 58 362 060,71 € |

Il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les dividendes versés ont été pour :

| | |
|------|--------------|
| 2021 | 24 664 140 € |
| 2020 | 17 548 762 € |
| 2019 | 16 230 224 € |

Troisième résolution

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion et constatant que le capital social de la société est entièrement libéré, décide, conformément à l'article 19 des statuts, en cas de distribution d'acomptes sur dividendes au titre de l'exercice en cours, de proposer une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la société. Le prix d'émission des actions créées, en paiement d'acomptes sur dividendes, correspond au montant des capitaux propres divisé par le nombre d'actions.

Quatrième résolution

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente décision pour effectuer tous dépôts et formalités de publications légales en suite des décisions prises ci-dessus et de leurs réalisations.

Annexes aux comptes annuels

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 117 158 173 € et le compte de résultat dont le total des comptes de produits est de 121 333 898 €, dégageant un bénéfice de 16 301 484 €.

Les notes et les tableaux ci-après constituent L'ANNEXE. Ils font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun élément spécifique susceptible d'affecter les états financiers de l'exercice 2022 ou de mettre en cause la continuité de l'exploitation de la société n'a été identifié.

3. Principes et méthodes comptables retenues

3.1 Principes généraux

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles L.123-12 et L.123-13 du Code de commerce, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont établies suivant les règles du nouveau Plan Comptable adopté selon le règlement ANC 2014-03 et suivants.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

3.2 Méthodes comptables utilisées

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour les valeurs mobilières de placement, la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

4. Compléments d'informations relatifs au bilan

4.1 État de l'actif immobilisé

A - Immobilisations incorporelles et corporelles et amortissements

| Désignation (en euros) | Début de l'exercice | | Mouvements de l'exercice | | | Fin de l'exercice | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------|----------------|---------------------|----------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| | Valeur brute des immobilisations | Valeur brute des amortissements | Acquisitions | Cessions | Dotations/ Reprises | Valeur brute des immobilisations | Valeur brute des amortissements | Valeur nette comptable |
| Immobilisations incorporelles | 1 015 660 | 635 910 | 217 359 | 0 | 244 834 | 1 233 019 | 880 744 | 352 275 |
| Logiciels | 1 015 660 | 635 910 | 217 359 | | 244 834 | 1 233 019 | 880 744 | 352 275 |
| Immobilisations corporelles | 8 609 836 | 7 629 190 | 699 938 | 0 | 382 265 | 9 309 774 | 8 011 455 | 1 298 319 |
| Installations | 3 605 362 | 3 570 311 | | | 26 456 | 3 605 362 | 3 596 767 | 8 595 |
| Agencements | 507 426 | 468 484 | 352 312 | | 20 390 | 859 738 | 488 874 | 370 864 |
| Matériel | 3 643 758 | 2 837 226 | 347 626 | | 296 873 | 3 991 384 | 3 134 099 | 857 285 |
| Téléphones | 61 122 | 44 512 | | | 11 750 | 61 122 | 56 262 | 4 861 |
| Mobilier | 777 666 | 708 657 | | | 26 797 | 777 666 | 735 454 | 42 212 |
| Estampes | 14 503 | | | | | 14 503 | | 14 503 |
| Immobilisations en cours | 104 491 | 0 | 45 998 | 104 491 | 0 | 45 998 | 0 | 45 998 |
| Immobilisations incorporelles | 104 491 | | 22 380 | 104 491 | | 22 380 | | 22 380 |
| Immobilisations incorporelles | 0 | | 23 618 | | | 23 618 | | 23 618 |
| Total | 9 729 987 | 8 265 100 | 963 295 | 104 491 | 627 100 | 10 588 791 | 8 892 200 | 1 696 592 |

La détermination du coût d'entrée des immobilisations se fait au coût historique.

Acquisitions dans Covéa Finance :

- les logiciels sont amortis sur 3 ans en mode linéaire.
- les installations, le mobilier et les agencements sont amortis sur 5 ans selon le mode linéaire.
- le matériel est amorti sur 5 ans en mode linéaire.

Les amortissements sont enregistrés dans le poste dotation aux amortissements dans le compte de résultat.

B - Immobilisations financières et autres immobilisations

| Désignation des valeurs (en euros) | Prix de revient 31/12/2021 | Investissements 2022 | Prix de cessions 2022 | +/- valeurs réalisées 2022 | | Prix de revient 31/12/2022 | + valeurs latentes 31/12/2022 | - valeurs latentes 31/12/2022 |
|---------------------------------------|-------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|----------|-------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| | | | | + values | - values | | | |
| Total immobilisations financières | 7 079 398 | 1 456 589 | | | | 8 535 987 | 1 462 568 | - 30 606 |
| Total autres immobilisations | 506 | 24 | | | | 530 | 0 | 0 |
| Total | 7 079 904 | 1 456 613 | 0 | 0 | 0 | 8 536 517 | 1 462 568 | - 30 606 |

En fin d'exercice, la valeur de souscription est comparée à la valeur de liquidation. En cas de moins-values latentes, une provision pour dépréciation est enregistrée dans le poste « dotation aux provisions ».

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

4.2 Créances selon ancienneté

| (en euros) | Montant brut | 1 an et moins | De 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans |
|--------------------------|-------------------|-------------------|-----------------|---------------|
| Créances clients | 9 750 180 | 9 750 180 | | |
| Personnel salaires | 46 | 46 | | |
| Organismes sociaux | 26 291 | 26 291 | | |
| TVA à régulariser | 61 901 | 61 901 | | |
| État produits à recevoir | 182 990 | 182 990 | | |
| Comptes courants | 7 295 925 | 7 295 925 | | |
| Débiteurs divers | 40 450 | 40 450 | | |
| Total créances | 17 357 783 | 17 357 783 | | |

Les créances sont essentiellement constituées des créances clients qui correspondent à la facturation du mois de décembre 2022. Il n'y a aucune créance supérieure à un an.

4.3 Valeurs mobilières de placement

| Désignation des valeurs (en euros) | Prix de revient 31/12/2021 | Investissements 2022 | Prix de cessions 2022 | + / - valeurs réalisées 2022 | | Résultat de change | | Prix de revient 31/12/2022 | + valeurs latentes 31/12/2022 | - valeurs latentes 31/12/2022 |
|--|-------------------------------|-------------------------|--------------------------|---------------------------------|------------------|--------------------|----------|-------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| | | | | + Values | - Values | Réalisé | Latent | | | |
| Obligations | 17 533 180 | 11 236 498 | - 2 000 000 | 0 | - 321 000 | 0 | 0 | 26 448 678 | 0 | - 2 615 808 |
| Bons du trésor | 4 196 672 | 14 781 620 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 18 978 292 | 0 | - 1 189 877 |
| OPC Covéa Finance | 80 641 584 | 117 596 553 | - 155 998 200 | 388 744 | - 393 884 | 0 | 0 | 42 234 797 | 436 288 | - 5 |
| Total valeurs mobilières de placement | 102 371 436 | 143 614 671 | - 157 998 200 | 388 744 | - 714 884 | 0 | 0 | 87 661 767 | 436 288 | - 3 805 689 |

En fin d'exercice, la valeur de souscription est comparée à la valeur de liquidation. En cas de moins-values latentes, une provision pour dépréciation est enregistrée dans le poste « dotation aux provisions ».

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Disponibilités

Les liquidités en devises existant à la clôture de l'exercice sont converties en monnaie nationale de change au comptant. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés en compte de résultat.

4.4 Information sur les fonds propres

| (en euros) | 31/12/2021 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2022 |
|------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Capital social | 24 901 254 | | | 24 901 254 |
| Réserve légale | 2 490 125 | | | 2 490 125 |
| Report à nouveau | 35 894 542 | 6 166 035 | | 42 060 576 |
| Résultat de l'exercice | 30 830 175 | 16 301 484 | 30 830 175 | 16 301 484 |
| Total | 94 116 096 | 22 467 519 | 30 830 175 | 85 753 440 |

4.5 État des provisions

| Libellé (en euros) | 31/12/2021 | Dotations | Reprises | 31/12/2022 |
|-------------------------|----------------|----------------|----------|----------------|
| Provisions pour risques | - | 550 000 | - | 550 000 |
| Provisions IDR | 300 000 | 40 000 | - | 340 000 |
| Total | 300 000 | 590 000 | - | 890 000 |

4.6 Dettes selon ancienneté

| (en euros) | Montant brut | 1 an et moins | De 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans |
|-----------------------|-------------------|-------------------|-----------------|---------------|
| Fournisseurs | 15 666 455 | 15 666 455 | | |
| État, charges à payer | 553 420 | 553 420 | | |
| Personnel salaires | 12 626 553 | 12 626 553 | | |
| Comité d'entreprise | 49 533 | 49 533 | | |
| Créditeurs divers | 205 986 | 205 986 | | |
| Organismes sociaux | 1 261 721 | 1 261 721 | | |
| TVA à décaisser | 151 066 | 151 066 | | |
| Total dettes | 30 514 733 | 30 514 733 | | |

Les dettes sont principalement constituées de :

- dettes fournisseurs relatives aux factures reçues en fin d'exercice ;
- dettes charges sociales et fiscales.

Il n'y a aucune dette supérieure à un an.

4.7 Comptes de régularisation actif

Le solde des comptes de régularisation actif se décompose de la façon suivante : charges constatées d'avance : 4 828 055 €.

4.8 Produits à recevoir et charges à payer

Le solde des comptes de produits à recevoir est de 1 321 543 €. Il correspond à la facturation du deuxième semestre des frais de gestion administratifs et comptables, et de produits des activités annexes.

Le solde des comptes de charges à payer concernant les fournisseurs est de 10 504 831 €. Il concerne des factures fournisseurs non reçues et provisionnées en fin d'exercice.

5. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

5.1 Produits d'exploitation

Ce poste s'élève à 119 599 173 €, il est composé principalement de :

- Commissions de gestion sur Mandats : 13 323 239 €
- Commissions de gestion sur OPC : 102 767 143 €
- Frais administratifs et comptables : 3 199 500 €

5.2 Produits financiers

Ce poste s'élève à 1 601 767 €, il est composé de :

- Produits et intérêts : 333 466 €
- Plus-values de cessions : 388 744 €
- Gains de change : 242 223 €
- Reprises de provisions/immob. financières : 12 023 €
- Reprises de provisions/VMP : 625 310 €

5.3 Produits exceptionnels

Ce poste s'élève à 38 897 €, il résulte de produits sur exercice antérieur.

5.4 Charges de personnel

Les salaires et les charges sociales s'élèvent à 23 133 820 €.

5.5 Charges financières

Ce poste s'élève à 4 677 311 € et se décompose ainsi :

- Produits et intérêts : 539 €
- Charges sur cessions de VMP : 714 885 €
- Dotations dépréciation/immob. financières : 30 606 €
- Dotations dépréciation/VMP : 3 805 689 €
- Pertes de change : 125 593 €

5.6 Charges exceptionnelles

Ce poste s'élève à 604 617 € et résulte principalement de dotations aux provisions pour risques.

5.7 Impôt et intégration fiscale

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur.

À compter du 1^{er} janvier 2008, Covéa Finance a rejoint le groupe d'intégration fiscale dont la SGAM Covéa est la société intégrante.

Au titre de l'année 2022, l'impôt sur les sociétés est de 4 598 718 €.

5.8 Participation des salariés

La participation s'élève à 1 400 838 €.

5.9 Prime d'intéressement

Le ratio Participation/Salaires étant inférieur à 0,16 il y aura un intéressement Covéa Finance.

5.10 Affectation du résultat comptable de l'exercice

La Présidente propose d'affecter le résultat net bénéficiaire comme suit :

- Bénéfice de l'exercice 16 301 484,23 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent 42 060 576,48 €
- Total à affecter 58 362 060,71 €**

- Dotation à la réserve légale 0,00 €
- Dividendes 13 041 187,38 €
- Report à nouveau après affectation 45 320 873,33 €
- Total 58 362 060,71 €**

5.11 Effectifs

Au 31/12/2022, Covéa Finance compte 184 salariés :

- 171 personnes cadres.
- 13 personnes non cadres.

5.12 Rémunérations des membres de la direction

La communication des rémunérations des dirigeants et preneurs de risques fait l'objet d'un rapport ad hoc, annexé au rapport de gestion, conformément aux directives européennes AIFM et OPCVM V auxquelles est soumise Covéa Finance en tant que société de gestion.

6. Engagements hors bilan

- Engagements d'indemnité de fin de carrière 1 711 146 €
- Fonds constitués 925 048 €
- Insuffisance 786 129 €

L'engagement de l'entreprise est évalué par une méthode actuarielle qui prend notamment en compte les paramètres de turn-over et le taux de croissance des salaires.

Le taux d'actualisation retenu est le iBoxx eurocorporate AA10.

L'engagement de l'entreprise est couvert partiellement par un contrat d'assurance souscrit auprès de GMF VIE.

7. Autres éléments significatifs

7.1 Répartition du capital social

La société est une société par actions simplifiée (SAS) avec un actionnaire unique, Covéa Coopération.

7.2 Consolidation

Les comptes de Covéa Finance sont inclus, par la méthode de l'intégration globale dans les comptes combinés de la SGAM Covéa n° SIRET 450527916 00016 (86-90, rue Saint-Lazare - 75009 PARIS).

7.3 Honoraires des commissaires aux comptes

L'impact des honoraires des commissaires aux comptes sur le résultat est de 412 736 € répartis de la façon suivante :

| | |
|--|-----------|
| • Contrôle des comptes Covéa Finance : | 111 168 € |
| • Contrôle des OPC : | 301 749 € |

7.4 Incidences de la pandémie

L'impact de la pandémie sur les comptes de la société au titre de l'exercice 2022 est estimé à 63 k€. Il s'agit essentiellement de coûts engagés pour assurer la santé et la sécurité des salariés dans l'entreprise face à l'épidémie de Covid-19, conformément aux recommandations des protocoles sanitaires publiés par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Les principales dépenses effectuées en 2022 concernent les divers équipements fournis aux collaborateurs (gel, masques...) et la mise en conformité des locaux (désinfections complémentaires...).

Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

| Nature des indications (en euros) | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 7 114 644 | 7 114 644 | 7 114 644 | 24 901 254 | 24 901 254 |
| Nombre des actions ordinaires existantes | 592 887 | 592 887 | 592 887 | 592 887 | 592 887 |
| Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| Chiffres d'affaires hors taxes | 105 316 503 | 110 977 737 | 113 330 578 | 132 083 587 | 119 599 173 |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 30 891 391 | 36 230 044 | 34 533 792 | 45 562 709 | 26 717 103 |
| Impôts sur les bénéfices | 9 485 941 | 11 788 024 | 9 025 523 | 11 658 140 | 4 598 719 |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice | 1 711 586 | 2 165 954 | 2 047 684 | 2 648 929 | 1 400 838 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 18 165 068 | 20 287 780 | 21 935 953 | 30 830 175 | 16 301 484 |
| Résultat distribué en numéraire | 14 537 589 | 16 230 224 | 17 548 762 | 24 664 140 | 13 041 187 |
| Résultats par action | | | | | |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et DAP | 52,10 | 61,11 | 58,25 | 76,85 | 45,06 |
| Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions | 33,22 | 37,57 | 39,57 | 52,72 | 34,94 |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 30,64 | 34,22 | 37,00 | 52,00 | 27,50 |
| Dividende attribué à chaque action (en numéraire) | 24,52 | 27,37 | 29,60 | 41,60 | 22,00 |
| Personnel | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 164 | 167 | 171 | 179 | 185 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 12 255 335 | 13 293 955 | 15 027 514 | 14 500 785 | 15 181 333 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (SS, œuvres sociales, etc ...) | 6 090 462 | 6 416 602 | 6 666 005 | 7 883 003 | 7 952 487 |



SOCIÉTÉ DE GESTION
DE PORTEFEUILLE
DU GROUPE COVÉA

8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS
Tél. 01 40 06 51 50

Agréée par l'Autorité des marchés financiers
GP 97-007 RCS PARIS 407 625 607

www.covea-finance.fr
www.covea-finance.com

in Covéa Finance
🐦 @CoveaFinance